

# L'évolution de la tarification

L'augmentation des tarifs s'explique par :

- ✓ Une plus grande offre de service,
- ✓ De nouveaux livrables,
- ✓ Un temps passé plus important (4,75 j d'ingénieur et 7 j de technicien),  
Ce qui représente un coût total moyen de 4 400 €/ collectivité.

Grâce aux **subventions du Conseil Départemental de la Somme et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie**, votre reste à charge s'élèvera à :

(en fonction de la population DGF)

<b>2017</b>	≤ 1 100 hab 500 €	> 1 100 et ≤ 6 000 hab 0,45 €/hab	> 6 000 hab 2 700 €
<b>2018</b>	≤ 1 100 hab 770 €	> 1 100 et ≤ 4 000 hab 0,70 €/hab	> 4 000 hab 2 800 €
<b>2019</b>	≤ 1 100 hab 1045 €	> 1 100 et ≤ 3 000 hab 0,95 €/hab	> 3 000 hab 2 850 €

## MOYENS HUMAINS

Une équipe de 4 personnes qualifiées est mise à disposition des collectivités :

**Sabine ROGIER**

Responsable du Pôle Eau et Assainissement

**Clothilde JORON**  
Technicienne

**Quentin DELBARRE**  
Technicien

**Jean-Paul LUCAS**  
Assistant administratif

*Vous avez des besoins auxquels le SATESE ne répond pas ?*

*Vous avez besoin d'un accompagnement technique, administratif ou financier pour votre projet d'assainissement ?*

L'EPTB Somme peut vous accompagner en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de vos études et/ou travaux.

A  
S  
S  
A  
I  
N  
I  
S  
S  
E  
M  
E  
N  
T  
C  
O  
L  
L  
E  
C  
T  
I  
F



## LA NOUVELLE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2017-2019 en assainissement collectif

En 2017, l'Assistance Technique « assainissement » évolue :

- ✓ une convention pour 3 ans,
- ✓ davantage de prestations et de livrables,
- ✓ une réponse à vos obligations réglementaires,
- ✓ une évolution de la tarification.



### NOUS CONTACTER :

EPTB Somme – Ameva  
Pôle Eau et Assainissement  
32 route d'Amiens – 80480 DURY

**Sabine ROGIER**, responsable  
Tel : 03 64 85 00 25  
s.rogier@ameva.org

## De nouvelles missions...

- Bilans de pollution,
- **Mesure du taux de boues ou du niveau de boues,**
- Conseils sur l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux,
- **Mesure du taux de H2S des postes de refoulement,**
- **Accompagnement au contrôle des branchements (formation du personnel, tableau de suivi et modèle de fiche de contrôle),**
- Assistance à la mise en place de l'autosurveillance des systèmes (procédure d'autocontrôle et manuel),
- **Accompagnement au suivi administratif et réglementaire des ouvrages (saisie des données au format SANDRE, bilan annuel de fonctionnement, RPQS, analyse des risques de défaillance pour les stations > 200 EH, assistance pour la passation du marché pour le choix d'un prestataire pour le plan d'épandage),**
- **Accompagnement à la gestion du service (règlement de service, choix du mode de gestion, aide juridique),**
- **Formation du personnel au SIG et aux bases de données,**
- **Elaboration des plans et inventaires des réseaux,**
- Assistance à la programmation de travaux (recommandations et avis techniques sur les projets).

Anciennes prestations maintenues dans la nouvelle convention / Nouvelles prestations

## ... pour répondre à vos obligations réglementaires

Arrêté du 21 juillet 2015

- Bilan annuel de fonctionnement,
- Bilans de pollution,
- Manuel d'autosurveillance,
- Transmission des données au format SANDRE,
- Analyse des risques pour les stations de plus de 200 EH,
- Autorisation de déversement des eaux usées non domestiques.

Décret 2012-97 du 27/01/2012

- Plan des réseaux,
- Inventaire des réseaux.

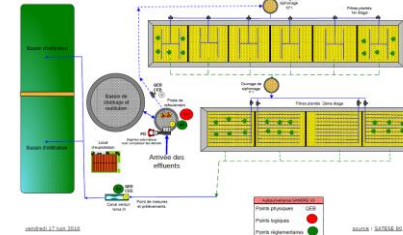
Article L.2224-12 du CGCT

- Règlement de service.

Article L.2224-5 du CGCT

- RPQS.

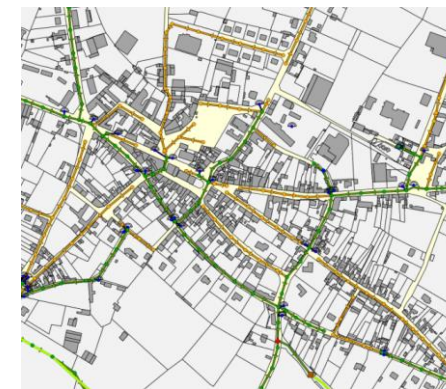
## et de nouveaux livrables



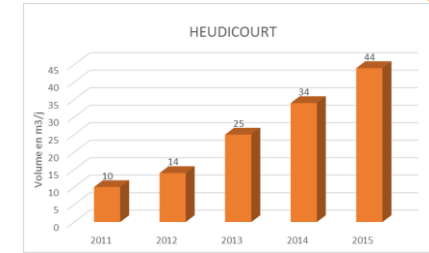
Synoptique



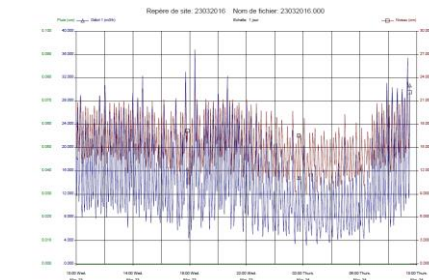
Fiche annuelle



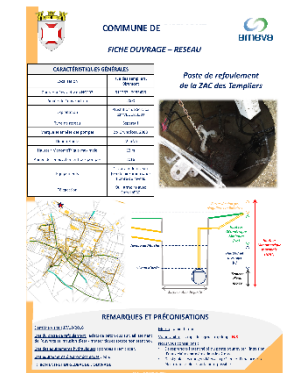
Plan du réseau



Evolution du taux de charge d'une station d'épuration



Graphique de résultats des mesures débitmétriques



Fiche ouvrage d'un poste de refoulement

Mais aussi : manuel d'autosurveillance, Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), règlement de service, avis technique, etc...